

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS
44, Rue Victor Drugeon
41120 OUCHAMPS**

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf janvier, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le vingt-sept janvier deux mil quinze.

L'an deux mil quinze le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente, le Comité s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente.

| | | |
|--------------------------------|---|----|
| Nombre de délégués en exercice | : | 15 |
| Présents | : | 14 |
| Votants | : | 13 |

Présents : Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, Madame Nicole LOUVEAU, Madame Séverine MARTY et Monsieur Pascal JAULIN, délégués titulaires de la commune de Feings ; Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente, Madame Marie-Claude CORBIN, Monsieur Christian LABY, Monsieur Eric MARTELLIERE, et Monsieur Nicolas OURY, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ; Madame Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre ; Madame Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente, Madame Yolande CHERY et Monsieur André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ; Madame Christiane PERON, déléguée suppléante de la commune d'Ouchamps.

Excusés : Madame Karine MICHOT, déléguée titulaire de la commune de Feings ; Madame Yannick CONGRAS et Madame Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings ; Monsieur LEPAIN Patrick, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre ; Monsieur Laurent NOIRAUT et Monsieur Thomas MENAGE, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ; Madame Corinne MARCHAND, déléguée suppléante de la commune d'Ouchamps.

Ordre du jour :

- Aménagement de deux postes
- Indemnité d'administration et de technicité
- Affaires diverses

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher
Commune d'Ouchamps

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Isabelle BAUSIER

Madame la Présidente demande aux délégués présents d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour une demande de subvention. Les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité.

OBJET : ACHAT D'UN TABLEAU NUMERIQUE : DEMANDE DETR.

N° 1/2015

La Présidente explique que dans le cadre du projet d'acquisition d'un tableau numérique pour l'école primaire de Feings, il convient de solliciter les services de la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux.

Le Comité Syndical, après en avoir voté à l'unanimité :

- Décide de demander la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture pour l'achat d'un tableau numérique.
- Mandate Madame la Présidente pour effectuer cette demande.

13 votes pour

0 Votes contre

0 abstentions

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET DE 33,15/35EME A COMPTER DU 09/02/2015.

N° 2/2015

La Présidente déclare :

Suite à l'obtention du concours d'ATSEM par l'agent occupant ce poste, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique titulaire de 2^{ème} classe à temps non complet de 33,15/35^{ème} pour permettre la création d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet de 33,15/35^{ème}.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire, décide la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet de 33,15/35^{ème} à compter du 09/02/2015.

13 votes pour

0 Votes contre

0 abstentions

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 2ème CLASSE TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET DE 33,15/35ème A COMPTER DU 01/02/2015.

N° 3/2015

La Présidente déclare :

Suite à l'obtention du concours d'ATSEM par l'agent occupant ce poste, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique titulaire de 2^{ème} classe à temps non complet de 33,15/35^{ème} pour permettre la création d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet de 33,15/35^{ème}.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet de 33,15/35^{ème} à compter du 01/02/2015.

13 votes pour

0 Votes contre

0 abstentions

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE TITULAIRE A TEMPS COMPLET DE 35/35EME A COMPTER DU 01/11/2015.

N° 4/2015

Suite à la réception de la liste des agents susceptibles de remplir les conditions d'avancement de grade sur l'année 2015 et conformément à la délibération du 20 mai 2010 portant sur la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade, il y a lieu de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe titulaire à temps complet 35/35^{ème} pour permettre la création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe titulaire à temps complet 35/35^{ème}.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire, décide la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire à temps complet de 35/35^{ème} à compter du 01/11/2015.

13 Votes pour

0 Votes contre

0 abstentions

OBJET : OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE TITULAIRE A TEMPS COMPLET DE 35/35EME A COMPTER DU 01/11/2015.

N° 5/2015

La Présidente déclare :

Suite à la réception de la liste des agents susceptibles de remplir les conditions d'avancement de grade sur l'année 2015 et conformément à la délibération du 20 mai 2010 portant sur la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade, il y a lieu de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe titulaire à temps complet 35/35^{ème} pour permettre la création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe titulaire à temps complet 35/35^{ème}.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint Technique de 1^{ère} classe titulaire à temps complet de 35/35^{ème} à compter du 01/11/2015.

13 votes pour

0 Votes contre

0 abstentions

OBJET : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)

N° 6/2015

Monsieur et Madame Saget-Lethias sortent de la salle de réunion.

Madame la Présidente déclare :

Suite à l'évolution du personnel depuis plusieurs années et à la délibération du 18/02/2009 il y a lieu

- d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les fonctionnaires de catégorie C, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non titulaires pour les agents du grade
 - . d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (montant annuel de référence au 01/07/2010 : 464,29 €) ;
 - . d'adjoint technique de 1^{ère} classe (montant annuel de référence au 01/07/2010 : 449,29 €)
- De fixer une périodicité mensuelle de versement de ce régime indemnitaire
- De maintenir le versement de ce régime indemnitaire pendant les périodes de congés annuels.

12 Votes pour

0 Votes contre

0 abstentions

Retour de Monsieur et Madame Saget-Lethias.

AFFAIRES DIVERSES

- Formation PSC1

La formation aux premiers secours pour les agents est à l'étude actuellement.

des contacts ont été pris auprès :

- Des pompiers d'Ouchamps,
- Du CDG 41,
- Du CNFPT.

- Les enseignants de Feings souhaiteraient 5 tapis supplémentaires pour les activités sportives. Monsieur Eric Martellière s'occupe de leur fournir des tapis inutilisés stockés à la salle des fêtes de Fougères.

- Passeport cantine Ouchamps

Un groupe de travail composé de parents, agents du SIVOS et élus a élaboré un nouveau règlement pour la cantine, sous forme de passeport.

Une boîte à idées est mise en place. Chaque enfant apporte des idées (anonyme) pour améliorer la vie à la cantine. La boîte à idées sera dépouillée le lundi midi (avec un parent et un agent, en présence des enfants). Toutes les 2 semaines, un point sera fait pendant le TAP créatif pour discuter des propositions retenues.

Il n'est pas utile de mettre ce système en place à Feings.

Les groupes d'enfants (2 services de repas) pourront changer sous la responsabilité d'Alyette.

- Plan Vigipirate

Mis en place à Fougères mais le dispositif va être allégé.

Rien de particulier à Ouchamps.

A Feings, le portail est fermé en journée.

- Centre de loisirs.

Monsieur Eric Martellière informe que depuis le 6/11/2014, les activités du mercredi après-midi ont été classées en périscolaire et sont donc à la charge des communes (et non plus de la Communauté de Communes)

A l'heure actuelle, 28 enfants de notre SIVOS vont à Contres le mercredi après-midi.

Lors de la réunion de la Communauté de Communes du 9 janvier, il a été accordé que le centre aéré soit maintenu en intercommunal. Une aide devrait nous être versée pour 2014-2015 pour la prise en charge des enfants le midi.

La séance est close à 21H30.